

Introduction

« Alors t'écris sur nous ? T'écris quoi ? » me demande Marco¹. Près de lui, une dizaine de personnes sont réunies sous sa toile², sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Notre-Dame à Marseille. Face à eux, Valentin, mon compagnon, et moi-même, un ordinateur sous le bras. Après avoir qualifié Valentin de *pou-kav*, de traître, Marco me somme de lui montrer le contenu de mon disque dur. Les hommes et les femmes qui nous observent sont nos voisins depuis un peu plus d'un mois. Marco et Linda, sa femme, ont persuadé les habitants de l'aire d'accueil que Valentin était un policier et que j'étais une assistante sociale. Infiltrés, nous aurions pour mission de rapporter « à l'État » leurs faits et gestes. Des policiers se sont déjà introduits subrepticement sur des aires d'accueil, pourquoi pas nous ?

Deux jours plus tôt, nous nous étions rendus à la succursale régionale de la Banque de France à Marseille pour vérifier que nous ne figurions pas sur le fichier des interdits bancaires. Nous avons des raisons de penser que l'un de nos voisins aurait pu usurper notre identité à des fins lucratives. Un couple de personnes âgées résidant sur l'aire d'accueil m'avaient mise en garde : « Marco et compagnie ne sont pas des gens très nets : il ne faut pas avoir confiance. » Ce couple m'avait demandé si certains habitants de l'aire avaient pu avoir accès à nos papiers d'identité et m'avaient persuadée d'aller en déclarer le vol au commissariat le plus proche « pour [n]ous couvrir en cas de problème ». Prenant ces propos au sérieux, je m'étais mise en quête de savoir si mes papiers avaient été utilisés.

Sous la toile de Marco, la tension était à son comble : nos voisins nous soupçonnaient d'être des *schmitts*, des policiers, et nous les suspicions d'être des voleurs. Comment en étions-

1. Comme les Roms de Provence ont toujours échappé à la persécution en multipliant les identités, ce livre se devait de leur en inventer de nouvelles. Les noms de famille et les prénoms sont donc de pure fiction, et certains noms de lieux sont également une création, avec, pour ces derniers, l'aide de l'outil créé par Julia Descamps, J'invente des Lieux (JDL).

2. Les mots en romani, ainsi que les mots en français dont les Roms de Provence font un usage particulier, sont définis dans le glossaire à la fin de l'ouvrage.

nous arrivés, les uns et les autres, au bout d'un mois de cohabitation, à tomber dans les travers les plus prévisibles de ce qui prenait alors la forme d'un drame ? Avant d'habiter sur l'aire d'accueil, j'avais pourtant pris des précautions pour qu'on ne me prenne pas pour une représentante de l'administration française : j'avais tiré les leçons des enquêtes antérieures menées par des chercheurs auprès de personnes appartenant à la catégorie française de *gens du voyage*. La plupart de ces enquêtes avaient été conduites par des ethnologues introduits sur leur terrain par une association ou dans le cadre d'un travail social³. Or, la façon dont on entre sur un terrain joue un rôle déterminant, le risque étant, en l'occurrence, de basculer du côté de ceux que les *gens du voyage* appellent les « surveillants », et d'être considéré comme un auxiliaire de l'administration.

Comment accéder aux aires d'accueil des gens du voyage sans tomber dans ce piège ? L'idée m'avait été soufflée par un Rom « Hongrois » que j'avais rencontré avant mon arrivée sur l'aire d'accueil, un neveu des personnes âgées qui m'avaient suggéré de me méfier de Marco : « Si tu veux découvrir, m'avait-il dit, ce que c'est qu'être gens du voyage en France aujourd'hui, il faut que tu deviennes toi-même *gens du voyage*. » Devenir gens du voyage n'a rien d'une promesse romantique puisqu'il s'agit d'entrer dans une catégorie officielle en répondant aux critères exigés par l'administration. En 2015, quand mon enquête commença, appartenir à la catégorie des *gens du voyage* impliquait encore de posséder un livret de circulation, pièce d'identité

3. Un grand nombre de travaux ethnographiques ou sociologiques sur les groupes romani français, souvent appelés « tsiganes », se proposent d'étudier la construction identitaire des « gens du voyage » ou encore les politiques publiques qui les concernent. Ces enquêtes reprennent ainsi à leur compte, sans l'interroger, une catégorie purement administrative, celle des *gens du voyage*. Or, les personnes qui tombent sous cette catégorie ne partagent ni la même histoire, ni les mêmes modes d'existence, ni une façon commune d'habiter l'espace, pas davantage une même langue. Force est de constater que la juxtaposition de la définition d'un objet ethnographique et d'une catégorie administrative n'est pas une bonne méthode. Si cette erreur méthodologique est aussi répandue, c'est que les projets de recherche sont souvent financés par des commandes publiques ou privées destinées à répondre à des besoins de gestion des aires d'accueil des *gens du voyage*.

requis pour séjourner sur les aires d'accueil⁴. À quelles conditions l'administration délivrait-elle un livret de circulation ? La première clause était de ne pas avoir eu de domicile fixe depuis plus de six mois. Légère en apparence, cette clause était lourde de conséquences, puisque le demandeur devait renoncer, en pratique, à un droit aussi fondamental que le droit de vote : il fallait en effet trois ans de rattachement administratif ininterrompu à une commune pour que le droit de vote soit accordé aux *gens du voyage*⁵. L'absence de domiciliation était également un obstacle de taille, qu'il s'agisse d'ouvrir un compte en banque ou une ligne téléphonique, d'assurer sa voiture, ou d'inscrire ses enfants à l'école.

Ma chance en entamant ce travail de recherche a été d'en partager le projet avec mon compagnon, Valentin. Celui-ci n'avait figuré sur aucun bail depuis plus de six mois et pouvait justifier d'un travail itinérant. Lorsque nous nous rendîmes au service des forains de la préfecture, il put ainsi remplir toutes les conditions requises pour devenir *gens du voyage*. En tant qu'homme, il entraînait parfaitement dans la catégorie patriarcale de « chef de famille » sur laquelle s'appuyait encore alors l'administration française. Munis d'un livret de circulation et de notre statut de *gens du voyage*, il ne nous restait plus qu'à acheter une caravane et à rejoindre notre terrain.

Dès les premières heures de notre installation sur une aire d'accueil, j'ai répondu aux questions posées par nos voisins concernant notre présence et annoncé que, malgré notre livret de circulation, et bien que *gadje*, nous étions là pour écrire

4. La loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe prescrivait que les personnes sans domicile fixe depuis plus de six mois et vivant de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile recevaient un livret de circulation. Cette loi a été abrogée le 27 janvier 2017 et remplacée par la loi n° 2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

5. Le 5 octobre 2012, le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du 3^e alinéa de l'article 10 de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969. L'inscription sur une liste électorale n'était accordée par ce texte aux *gens du voyage* qu'après trois ans de rattachement administratif ininterrompu à une même commune, alors que ce délai était de six mois pour les autres citoyens français.

l'histoire des Roms de Provence. Mes voisins m'assuraient alors avoir compris que j'étais là pour « faire l'histoire à partir du présent » des familles qui stationnaient sur l'aire d'accueil. Mais un mois après notre arrivée, notre présence était devenue suspecte : il leur paraissait désormais invraisemblable d'habiter sur une aire d'accueil « juste » pour un « devoir d'étudiant ». Il devait y avoir une raison cachée à notre présence auprès d'eux. En me convoquant sous sa toile, Marco m'enjoignait fermement de m'expliquer.

Marco me somma donc de lui montrer le contenu de mon ordinateur et me menaça d'ordonner à tout le monde de ne plus nous adresser la parole si je n'obtempérais pas. Dalida, sa belle-sœur, dont j'avais manifestement éveillé la sympathie, me dit : « C'est plutôt toi qui ne devrais pas leur parler ! Moi je te dis, ne leur montre rien, parce que de toute façon, ils ne comprennent rien ! » Mais devant l'insistance des hommes debout en face de moi, j'ouvris machinalement mon ordinateur. Marco me demanda d'ouvrir le fichier qui portait son nom de famille, « Delore », s'attendant à y découvrir des documents et des photographies des habitants de l'aire d'accueil. Quelle ne fut pas sa surprise quand surgit à l'écran l'image d'une photographie usée et en noir et blanc ! C'était un cliché anthropométrique d'un grand-oncle paternel datant de 1938. « *O papo Vosho !* [C'est le grand-père Vosho !] », s'exclama-t-il. Marco s'enquit ensuite du contenu des autres dossiers pour savoir si j'avais des photographies analogues sur mon ordinateur. Je lui répondis que j'en avais plus d'une centaine et qu'elles constituaient le support du « devoir d'étudiant » qui m'avait conduite à installer ma caravane près des leurs. L'atmosphère changea alors du tout au tout : les femmes apportèrent aussitôt une table et des chaises, m'invitèrent à m'asseoir et je commençai à leur montrer ces « vieilles photos ».

Avant d'entreprendre une enquête ethnographique, j'avais analysé de nombreuses photographies provenant de carnets anthropométriques pour une étude qui retraçait la vie du groupe familial Delore, depuis son arrivée en France vers 1870 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les Delore font partie des Roms dits « Hongrois » venus en France pendant

la « grande migration des chaudronniers⁶ » qui commença en 1860. Cette migration romani reste une page méconnue de l'histoire de France. Ma recherche s'était attardée sur la façon dont les Delore avaient mis en place des stratégies de contournement et de résistance aux dispositifs de contrôle qui leur étaient imposés par l'administration française. Pour mener ce travail à bien, j'avais constitué un corpus documentaire important, contenant des procès-verbaux, des carnets anthropométriques de « Nomades », des carnets collectifs, des circulaires ministérielles et des correspondances entre les préfetures, le ministère de l'Intérieur et la Sûreté nationale. Les photographies, qui défilaient devant les yeux des descendants du groupe familial dont j'avais étudié les filiations et les pérégrinations, se trouvaient parmi ces documents.

Les personnes rassemblées autour de mon ordinateur commentaient vivement les photographies en romanès, essayant d'identifier les femmes et les hommes dont elles découvraient les visages. Lorsqu'elles hésitaient, je leur soufflais le nom et le prénom écrits sur les archives. Plus personne ne se souciait de percer à jour la raison secrète et forcément inavouable de notre présence parmi eux. Ces photographies étaient, du moins aux yeux de Marco, la preuve que nous ne constituions pas une menace : connaître les noms des anciens indiquait une connivence, certes inattendue, mais plutôt engageante. Pourtant, après avoir regardé et commenté les photographies, Marco semblait encore perplexe. Il finit par me dire : « Si tu écris sur tous les gens du voyage, tu vas te perdre. Puisque tu as déjà toutes ces photos de Hongrois, tu devrais écrire seulement sur nous ! Et puis, nous, on n'a pas perdu nos coutumes ni notre langue. »

Les hommes se levèrent un par un, chacun regagnant sa caravane. Marco invita Valentin à monter dans sa voiture, lui proposant sur-le-champ de lui apprendre à conduire : « Tu peux pas être gens du voyage si tu ne sais pas tenir un volant ! » Encore un peu étourdie par ce qui venait de se passer, je rejoignis quant à moi ma caravane. Nita, avec qui j'allais nouer une grande amitié, vint s'asseoir près de moi. Elle voulait savoir ce que les

6. Jerzy Ficowski, *The Gypsies in Poland. History and Customs*, Yougoslavie, Interpress Publishers, 1989, p. 31.

hommes m'avaient dit. Je lui racontais que Marco pensait que j'étais une assistante sociale. Elle rit : « Il est paranoïaque ! Et de toute façon, même si tu es assistante sociale, qu'est-ce que ça change ? » Cette journée me permit aussi de réaliser que personne n'avait cherché à usurper mon identité et que ce doute était né des rivalités et des conflits entre mes voisins. Je décidai de ne plus y penser et considérai que si je voulais pouvoir continuer à partager la vie quotidienne des Roms de Provence, il me fallait commencer par apprendre à décrypter les rumeurs.

Depuis ce jour-là, notre présence ne fut plus jamais remise en question. Qui plus est, Marco avait pu en formuler la raison dans ses propres mots : « écrire sur nous ». Je voulais effectivement connaître le devenir des Delore dont j'avais pu retracer l'arrivée en France en 1870 à partir d'archives départementales. Le choix d'organiser la description autour d'un « groupe familial » dépendait des sources sur lesquelles je m'appuyais : les documents issus des archives administratives et policières reposaient sur l'identité individuelle repérée à partir de la filiation, soit un enregistrement transgénérationnel⁷. Cependant, dès mes premières conversations avec mes voisins sur l'aire d'accueil, il m'a fallu admettre que la construction préalable de mon enquête autour du « groupe familial » ne correspondait pas du tout à ce que j'observais. La découverte de ce biais ne me donnait en elle-même aucune voie alternative. Indubitablement, les personnes que je rencontrais montraient qu'elles pensaient appartenir à une entité collective singulière, mais je n'en discernais pas bien les contours.

Une première piste m'avait été donnée par Marco, qui m'avait suggéré que les Roms de Provence se percevaient eux-mêmes comme un collectif ayant été capable de la transmission d'une langue et de manières de faire particulières ; ils ne se

considéraient « gens du voyage » que par raccroc. Le contexte dans lequel Marco avait pu voir clair dans ma quête ethnographique était, lui aussi, riche d'enseignement : il était un excellent indicateur de la toile de fond sur laquelle se jouait l'affirmation de soi. Dès l'arrivée en France de leurs ancêtres, les Roms de Provence ne cessèrent en effet d'être l'objet de politiques répressives et de lois organisant un contrôle de plus en plus étroit. Marco, qui avait d'abord cherché une preuve de ma participation plus ou moins lointaine à ces machines de surveillance, avait ensuite vu en moi la dépositaire d'une partie de la mémoire de ses parents et de ses ancêtres. Et il ne se trompait pas, puisque, bien que d'une autre manière, j'avais comme lui le souci de garder le fil de la mémoire qui, de génération en génération, avait permis aux « Roms de Provence » de continuer à se dire tels. Marco avait clairement vu en moi l'ethnologue potentielle du collectif auquel il revendiquait d'appartenir.

UN MONDE DANS UN MONDE

Si Marco, s'adressant à moi, nommait le collectif sur lequel il entendait que je travaille « Hongrois », il utilisait l'expression « *Ame le Rom* [Nous les Roms] » lorsqu'il parlait à son entourage. C'est dire la difficulté d'identifier ce collectif dont les membres se désignent eux-mêmes comme « Roms⁸ ». En tant qu'ethnologue, j'ai choisi de m'en tenir au terme de « Rom » par lequel le collectif se positionne lui-même, ce qui semble également justifié par la littérature ethnographique.

Tandis que les historiens se sont appliqués à décrire ce qu'ils ont appelé « la migration des chaudronniers » et ont analysé les dispositifs de surveillance par lesquels l'État a cherché à la contrôler, les ethnologues français ont consacré quelques études aux Roms « Hongrois » vivant en France⁹, dont la plus

7. « Les États européens, et eux seuls, ont mis en place, entre 1910 et 1926, des politiques tsiganes consistant à créer des statuts administratifs d'exception pour des populations qu'on appelle Tsiganes ou "Nomades" ou encore Voyageurs. Et ces statuts administratifs d'exception sont gérés par des polices spéciales, des fichiers spéciaux et ils sont transgénérationnels, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous entrez dans cette catégorie, vous ne pouvez plus jamais en sortir. » (Henriette Asséo, « La fabrication du discours ethnique. Entretien avec Régis Guyon », *Diversité. Ville, école, intégration*, 2012, n° 168, p. 7-11.)

8. Les usages variant en fonction des auteurs, j'ai choisi pour ma part d'accorder en nombre le substantif « Rom » et l'adjectif « rom » en ajoutant un « s » au pluriel. Pour autant, dans les citations, je conserve le choix des auteurs.

9. Voir Philippe Lemaire de Marne, « Premières approches des Rom sédentaires de la banlieue-est de Paris : peuplement – structure sociale – vie sociale », *Arts et traditions populaires*, 1966, 14^e année, n° 4, p. 319-358. Voir aussi Bernard Formoso, *Tsiganes et sédentaires. La reproduction culturelle d'une société*, Paris, L'Harmattan, 1986.

notable est celle de l'anthropologue français Patrick Williams sur les Roms de Paris¹⁰. Ces travaux ne sont lus que par un public assez restreint, dans des champs académiques spécialisés : les « études tsiganes », renommées récemment « *romani studies* » en anglais, et l'analyse des politiques étatiques d'identification. Durant mes années de terrain, il m'a été parfois difficile de faire comprendre à mon entourage *gadjikano* que les Roms avec lesquels je vivais n'étaient pas des migrants arrivés récemment d'Europe de l'Est, mais des Français parlant le romanès, et dont les ancêtres avaient connu trois Républiques et le gouvernement de Vichy.

Les Roms dits « Hongrois » connaissent au demeurant une certaine célébrité grâce à la littérature. En 1967, Jan Yoors publia un récit de son enfance qu'il passa en partie avec des Roms *lovara* dans la Belgique des années 1930 : *Tsiganes. Sur la route avec les Rom lovara*. En raison de son succès de librairie, ce livre a parfois été présenté comme une affabulation. Pourtant, la véracité du témoignage de Jan Yoors est si peu sujette à caution que l'anthropologue Margaret Mead en fit une recension pour *Redbook Magazine*¹¹. Sans être Rom lui-même et avec l'accord de ses parents, Jan Yoors avait été « adopté » par une famille de Roms *lovara* dont il partagea la vie pendant plusieurs étés successifs de 1934 à 1940. L'originalité de son récit est de nous fournir un point de vue résolument immergé au sein des Roms – c'est une qualité que son récit partage avec les textes de l'écrivain Matéo Maximoff. Cependant, si le témoignage de Jan Yoors est irremplaçable, il restitue la singularité des usages d'un collectif romani sur le mode de l'autofiction romanesque ; Yoors n'est lui-même ni historien ni ethnographe.

Le défi d'une ethnographie des Roms de Provence est d'éclairer l'extraordinaire vitalité de ce collectif en tirant de l'ombre l'histoire qu'il a traversée et en montrant le type de contraintes auxquelles il est soumis. L'histoire de ce collectif

10. Patrick Williams, *Mariage tsigane. Une cérémonie de fiançailles chez les Rom de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1984.

11. Margaret Mead, « Margaret Mead Reviews: The Gypsies by Jan Yoors », *Redbook Magazine*, 1967, vol. 129, n° 5, p. 54-57.

n'a été jusqu'ici envisagée que du point de vue de l'administration ou de l'étude de phénomènes migratoires. Or, pour lui restituer toute son épaisseur, cette histoire doit aussi être écrite par « en bas », du point de vue de ses acteurs, à la façon dont les historiens mettent en œuvre de nouvelles méthodes pour décrire les groupes dominés¹². Mais à la différence de l'histoire des paysans, de la classe ouvrière anglaise ou de l'histoire des vaincus de la première colonisation de l'Amérique du Sud, les Roms de Provence ne constituent pas une classe sociale et n'ont pas été dépossédés de leur territoire à la suite d'une guerre coloniale. Certains historiens ont choisi cependant de traiter des « Tsiganes » comme un groupe appartenant aux classes populaires européennes, laissant ainsi volontairement de côté leur autositionnement comme Roms « Hongrois¹³ ». Cette perspective d'histoire sociale oublie un peu vite que les dispositifs auxquels ces personnes ont été confrontées sont analogues à bien des égards à ceux qui furent imposés aux vaincus des colonisations européennes. Si l'on veut faire droit à la singularité des Roms de Provence, il faut rendre compte de leur situation tout à fait particulière au sein de la République française sur le territoire métropolitain et conduire leur ethnographie avec la profondeur historique susceptible de l'éclairer. Les Roms de Provence appartiennent-ils à ces groupes qui, « à l'intérieur des États, se trouvent dans la situation de spécimens rares continuant à désavouer les plus grands systèmes sur lesquels ces États sont construits¹⁴ », en constituant un monde dans un monde ?

12. À titre d'exemple, voir l'histoire des États-Unis du point de vue des peuples amérindiens écrite par Roxanne Dunbar-Ortiz, *Contre-histoire des États-Unis*, Marseille, Éditions Wildprojet, 2018.

13. Leo Lucassen défend l'idée selon laquelle la stigmatisation peut engendrer la formation d'un groupe et une « conscience ethnique » : « Contrairement aux études qui partent de l'hypothèse qu'il s'agit principalement d'une question d'autodéfinition, je considère que la stigmatisation peut stimuler dans une large mesure la formation de groupes – et parmi eux, avec elle, la conscience ethnique. » Leo Lucassen, « The Power of Definition: Stigmatisation, Minoritisation and Ethnicity Illustrated by the History of Gypsies in the Netherlands », *Netherlands Journal of Social Sciences*, 1991, vol. 27, n° 2, p. 80-91.

14. Leonardo Piasere, « Les Tsiganes sont-ils "bons à penser" anthropologique », *Études tsiganes*, 1994, n° 4, p. 35.